

05020 - Frais de mission et de déplacements

**Proposition de participation de deux
conseillers départementaux aux
Assises de l'Enfance / Mandat spécial**

Rapport n° CP/2019/238

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le déplacement de deux élus, les 4 et 5 juillet 2019, aux douzièmes assises nationales de la protection de l'enfance à Marseille et de leur confier un mandat spécial pour ce déplacement.

Les douzièmes Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par la société Action Sociale en collaboration avec l'Observatoire Nationale de l'Action Sociale (Odas), les 4 et 5 juillet 2019, à Marseille.

Ce colloque s'adresse tant aux institutions qu'aux professionnels sur le thème de la définition de repères pour concevoir l'accompagnement des enfants.

Il est proposé à la Commission Permanente de délibérer de l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la participation de M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental et de M. Philippe MEYER, Vice-Président en charge de la thématique Enfance, Famille, Education.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le déplacement en avion et en train de M. Frédéric BIERRY, Président, et de M. Philippe MEYER, Vice-Président en charge de la thématique Enfance, Famille, Education,

- décide dans l'intérêt du Département, de leur confier un mandat spécial.

Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 1 900 € TTC (frais d'inscription, transport en train et en avion, les transports urbains, parking, hébergement et repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Strasbourg, le 31/05/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY